

QUI EST LE SOMMIÉROIS NUMA GILLY ?

M.-P. SOHIER

Numa Gilly est né à Sommières le 6 août 1834. D'origine populaire, il est longtemps ouvrier tonnelier avant de s'établir à son compte fabricant de foudres comme son père François Gilly, installé rue des Fours avec son épouse Marie Nougulier.

Description de Numa Gilly par son avocat Maître Elie Peyron : « *Son existence s'est écoulée dans le calme du labeur quotidien, partagée entre les travaux de l'atelier, les devoirs du bon citoyen et depuis quelques années, l'accomplissement fidèle de divers mandats politiques, que la Démocratie lui a confiés. C'est une physionomie intéressante et originale que celle de notre vaillant député ouvrier du Gard. Il est de taille moyenne, robuste et solide. Son visage a le profil de médaille*

des vieux gallo-romains. Son regard vif, méfiant, se charge de tendresse et de bonté sous le coup de l'émotion. M. Gilly a la prudence des Cévenols. Il devine ce qu'il n'a pas appris, il sait écouter, lire entre les lignes. Cet homme simple a un jugement très sain qui ne se trompe jamais sur les hommes. C'est l'homme le plus posé le plus tranquille, le moins préoccupé de lui-même qui soit. Il est d'un abord accueillant et familier comme à l'époque où il était ouvrier foudrier. Ce qui est plus rare, c'est de voir les siens rester simples et sans prétention, dans la haute situation qu'occupe le chef de famille. »

Madame Gilly est mère de famille au foyer. Ils ont trois enfants. Une fille qui tient les écritures de la maison et deux fils qui dirigent et travaillent aussi comme simples ouvriers.

M. Gilly se fixe tout jeune à Nîmes, chemin de Saint-Gilles.

Quelques faits qui soulignent la bonté et l'intégrité de M. Gilly.

Les ouvriers de l'atelier de M. Gilly mangent à sa table le midi.

Au moment des vendanges, où les fabricants de foudres sont le plus occupés, surchargés les années d'excédents, son plus jeune fils est appelé sous les drapeaux pour faire ses 28 Jours. M. Gilly aurait pu demander un sursis, (il est accordé à d'autres personnes qui ne sont pas dans sa situation). Mais il ne veut pas faire de faveur et privilégier sa famille grâce à sa position sociale.

Si M. Gilly, député du Gard, se permet d'accuser certains députés de Wilsonnistes, il n'a rien à se reprocher sur ce plan.

Sous l'Empire, il est à la tête du parti Républicain Avancé de Nîmes. Le Comité et les membres les plus actifs, dit « *de la rue des Orangers* », tiennent leurs assises dans une cave, pour dépister la police.

Député du Gard, radical aux idées hardies, il passe pour socialiste aux yeux de beaucoup, mais n'appartient jamais à l'organisation politique du prolétariat. Le 3 septembre 1868 au soir, avant que la République soit proclamée à Nîmes, Numa Gilly, élu conseiller municipal, part trouver tous les élus républicains, afin de les décider à se rendre à la préfecture pour parler en maître au nom du peuple. M. Claris, seul, conseiller général, consent à suivre l'intrépide conseiller municipal ouvrier.

Sous la municipalité Margarot, notre sommiérois est nommé adjoint, lui radical, par un conseil purement opportuniste. Quand il donne sa démission d'adjoint délégué aux travaux publics, M. Margarot maire, se lève lors d'un conseil municipal, dans un silence religieux, et dit : « *Messieurs, notre honorable collègue a reçu la direction d'un service qui avait 32 000 F de déficit ; ce service a aujourd'hui un boni de 25 000 F. C'est donc 57 000 F d'économies dont la ville est redevable envers M. Gilly. Je vous propose de lui voter des félicitations.* »

C'est alors que M. Blanchard, ancien maire réactionnaire, chef de la minorité légitimiste du conseil, se lève à son

tour et s'exprime en ces termes : « *Au nom de mes collègues de la minorité, je m'associe à ces félicitations, et j'ajouterais qu'à l'époque où j'étais à la tête de la municipalité, je n'ai jamais pu faire régner dans ce service l'ordre admirable que M. Gilly a réalisé* ».

La réponse de M. Gilly à tout le conseil : « *Messieurs, je prie de ne pas relater cet incident au procès-verbal, on ne doit pas voter de félicitations à un homme qui n'a fait que son devoir.* »

Les élections législatives s'organisent en 1885. Il s'agit de désigner un ouvrier pour la liste radicale. Gilly est acclamé par le congrès, sans qu'il sollicite quoi que ce soit. Quand les délégués viennent lui annoncer ce choix, à son atelier, ils ont beaucoup de peine à surmonter ses hésitations.

En mai 1888, il est encore demandé sur les listes municipales. Il ne veut pas cumuler les mandats comme lui interdit son programme de député. C'est bien malgré lui qu'il est porté sur la liste du Comité Radical Indépendant. Il arrive en tête de la liste avec une majorité écrasante, où se rencontrent toutes les voix des ouvriers de Nîmes. On lui fait un reproche d'avoir 4 000 voix républicaines qui votent pour lui, d'ajouter 1 500 voix de la liste opportuniste et 2 000 voix ouvrières légitimistes qui le mettent en majorité.

Est-ce de sa faute, si le peuple travailleur de Nîmes l'adore et si toutes les vieilles querelles religieuses viennent s'éteindre et s'harmoniser sur son nom ?

Et c'est là que pendant les dernières vacances parlementaires, M. Numa Gilly, est invité par ses électeurs d'Alais à venir rendre compte de son mandat, en même temps que ses collègues de la députation du Gard. Le compte-rendu de cette allocation est emprunté à l'Union des Travailleurs qui relate cette soirée du 3 septembre 1888.

Voici le texte à peu près complet de son discours.

« Citoyens,

C'est la première fois que j'ai l'occasion de me présenter devant vous pour rendre compte du double mandat que vous m'avez confié : mandat politique, celui de la fédération radicale, mandat ouvrier, celui des revendications de mes camarades de l'atelier et des travailleurs des champs. J'ose affirmer que le premier, je l'ai dépassé et de beaucoup dans mes votes (applaudissements prolongés, cris : c'est vrai !), le second, je m'y suis conformé en m'associant à toutes les propositions réformistes du groupe ouvrier.

Le Parlement ne veut rien faire et il ne fera rien, la seule préoccupation de la plupart de vos représentants, c'est de bavarder pour amuser la galerie, de tourner comme des chevaux de manège et de soigner leurs propres affaires. Je ne parle pas de mes collègues du Gard, dont l'honnêteté est inattaquable, mais j'ai bien le droit de m'indigner et de crier qu'on vole et qu'on pille la France, au lieu de la relever. Quand je vois des hommes arrivés à Paris pauvres comme moi et, qui dépensent des 100 000 F (pendant une longue minute, les applaudissements empêchent notre ami de continuer), toutes les faveurs sont pour les riches, et notre budget de 4 milliards va en grande partie dans la poche des capitalistes,

toutes les sociétés de transport par terre et par mer sont garanties, dans leurs revenus, eh ! vous ne pouvez pas les laisser exploiter à leurs risques et périls, au lieu de leur servir des dividendes qui vont jusqu'à 16 et 24% ?

Est-ce, que moi modeste foudrier, quand j'ai un billet de 100 F à payer, je vois l'Etat se préoccuper de savoir si j'ai de quoi faire face à l'échéance ? (applaudissements).

Quand on voit entre quelles mains est confiée la fortune de la France, les gens qui sont dans cette Commission du budget, on frémit du gaspillage effréné qui préside à la distribution des produits de cet impôt que vous avez tant de peine à payer au percepteur. On a poursuivi Wilson : pure comédie, pour faire croire qu'on était plus honnête que lui, mais sur trente-trois membres de la commission du budget, vous avez au moins vingt Wilson. Je pourrais les nommer, mais je ne le fais pas par respect pour des collègues (sensation profonde, des voix : Eh bien ! elle est propre la République opportuniste!)

La révision ! tout le monde en parle ! Presque personne ne la veut, parce qu'une Constitution où le peuple contrôlerait les actes de ses mandataires serait le désespoir de tous les tripoteurs qui, avec les conventions scélérates de 1883, ont livré le pays à l'étranger, comme Bazaine a livré Metz à la Prusse.

Avec mes amis du groupe ouvrier nous présentions la révision de la Constitution, parce qu'elle était dans leur programme. La première fois nous étions huit à voter, la seconde fois quatorze, nous pouvions espérer la voir se réaliser vers le milieu du XX^e siècle.

Voilà, citoyens ! dit M. Gilly, en terminant, comment, j'ai cru devoir remplir mon mandat de député-ouvrier. Si l'année prochaine, je sollicitais mon renouvellement de mandat, et que ma conduite n'ait pas votre approbation, je reprendrais mon tablier. Je vous serais quand même toujours recon-

naissant du très grand honneur que vous avez pu me procurer en me nommant représentant du peuple. »

M. Émile Jamais, député du Gard, envoie une lettre d'Aigues Vives le 7 septembre 1888. Il demande à M. Gilly, tout en ne se sentant pas mis en cause, et ne voulant pas manquer de courtoisie vis-à-vis d'un collègue, si le Petit Méridional rapporte fidèlement ses paroles, et s'il a réellement prononcé celles qu'on lui prête.

M. Numa Gilly répond le 8 septembre 1888 de Nîmes.

« Ne lisant pas le Petit Méridional, je ne sais pas ce qu'il a pu dire. Mais le journal l'Union des Travailleurs du mercredi 5 septembre a exactement rapporté ce que j'ai dit, son compte-rendu est fidèle.

Quand je me suis décidé à dévoiler toutes les comédies, tous les tripotages que ma situation de député m'a permis de voir de près, j'ai cru qu'il n'était que temps, que la France apprit de quelle façon la gouvernement de prétendus républicains ; qu'elle sût qu'on la mène à la ruine et à la banqueroute à une brève échéance. Mon patriotisme m'a commandé d'agir ainsi. Si vous croyez devoir prendre la défense de ceux de vos collègues que j'ai visés, je rappellerai qu'un certain nombre de membres actuels de la Commission du Budget sont les mêmes hommes qui étant au pouvoir ont passé ces odieux traités de commerce qui sont la mort de notre agriculture et de notre industrie ; qui ont voté ces conventions de 1883, qui autorisent l'épuisement du personnel des compagnies, par des 14 et 18 heures de travail par jour ; qui ont admis ces tarifs de pénétration dont tout le monde demande la suppression ; qui ont permis à la Compagnie de l'Est de se fournir de charbons alle-

mands, et qui ont ordonné la réception de navires dont les rivets étaient en plomb etc...

Je puis me rendre compte, ici à Nîmes, de la crise ouvrière qui sévit, par le nombre d'ouvriers sans travail qui viennent me trouver. »

M. Émile Jamais reprend sa plume pour lui reposer des questions sur ses mêmes propos.

« Vous avez eu l'obligeance de me répondre que vous n'aviez pas connaissance du compte rendu du Petit Méridional mais que vous considérez comme exact et fidèle celui qui a paru dans l'Union des Travailleurs. Il donne d'ailleurs à votre discours le même sens que le Petit Méridional. Mais personne ne s'étonnera cependant de me voir relever vos paroles comme membre de la Commission du Budget.

Vous attaquez gravement des collègues étrangers à notre département. Vous parlez en termes injurieux. Comment puis-je garder le silence en face d'une telle accusation ?

Certes, un député a le droit et même le devoir, dans une pensée d'honnêteté politique, de faire justice devant le pays des faits de corruption qu'il connaît. Il est bon que les coupables soient flétris, et ce n'est pas moi qui prendrai jamais leur défense.

Mais ce que personne n'a le droit de faire, c'est de diriger contre une Commission de la Chambre de vagues insinuations et de jeter sur elle le soupçon, sans justifier ces imputations par des faits précis. »

Un autre député, M. Salis député de l'Hérault, sent le besoin d'intervenir et écrit à son tour le même genre de reproche que Monsieur le député Jamais.

« Vous avez dit que sur 33 membres de la Commission vingt ou moins étaient prévaricateurs dignes d'être comparés à

Wilson. Quand on lance de pareilles insinuations, on ne se contente pas de les produire d'une façon aussi vague et aussi indécise, on doit aller jusqu'au bout et citer les noms. Pour l'honneur du parti républicain, dans l'intérêt de tous, vous devez citer les noms des prévaricateurs et aller jusqu'au bout. Il le faut. »

M. Gilly répond à M. Salis ; cette lettre est reproduite par tous les journaux et elle a un grand retentissement.

« Je n'ai pas hésité longtemps, d'abord parce ce n'est pas la République, ce que nous avons aujourd'hui : c'est une monarchie déguisée ; ensuite, parce que la probité doit être la base de toute vie publique comme de toute vie privée. Je suis prêt à citer des noms, à préciser des faits, à aller jusqu'au bout ! Je n'ai pas l'habitude de reculer quand ma conscience me pousse à agir (vous ne pouvez pas le nier, mon cher collègue). J'ai dit que la fortune nationale était dilapidée et que personne ne pouvait savoir exactement où passait l'argent des différents crédits. Mais me direz-vous, il y a la Cour des Comptes ! Je veux croire que cette magistrature fait consciencieusement son devoir, mais elle le fait lentement. Elle met dix ans à approuver les dépenses d'un exercice ; quand elle rencontre des virements qui, en bonne justice, devraient amener leurs auteurs en police correctionnelle, elle signale timidement ces irrégularités : un rapport a lieu à la Chambre, le rapporteur fait quelques réserves pour la forme, puis l'affaire est enterrée, sans que le Garde des Sceaux ait mis ses Parquets en mouvement.

J'appelle Wilsons, les gens qui, après être arrivés, à la Chambre ou au Sénat, pauvres comme moi, dépensent des cent mille F par an, ont des hôtels princiers et vivent en millionnaires. Ce n'est pas en faisant des économies sur les 9 000 F

qu'ils ont pu arriver à suffire à ce train de vie. Tant qu'ils n'auront pas justifié de la provenance honnête de cette fortune, je serai autorisé à dire que ces hommes, (anciens ministres, anciens sous-secrétaires d'Etat, anciens rapporteurs généraux ou spéciaux de la Commission du Budget ou autres Commissions importantes), ont prévarié, ont profité de leur situation pour s'enrichir, ont reçu des pots-de-vin dans les fournitures de l'Etat et ont vendu leur honneur contre de l'argent. Ils ont également favorisé l'achat de machines en Autriche ou en Angleterre, tandis que notre industrie métallurgique agonise, fait venir du charbon d'Angleterre et d'Allemagne, favorisé les produits étrangers et ruiné nos produits nationaux. Il est de mon devoir de déclarer cela à mes électeurs, parce que la situation est grave et qu'il faut débarrasser notre chère République de toutes les sangsues qui pompent le meilleur de son sang. »

La Commission du Budget délègue, on ne sait pour quoi, M. Salis pour demander des explications à M. Gilly qui veut se justifier et ne pense pas se dérober. Il attend fermement d'être traduit devant les Assises pour donner la preuve des allégations qu'il a avancées.

M. Gilly n'attache plus aucune importance aux lettres d'insultes qu'il reçoit.

Le 11 octobre 1888 M. Numa Gilly reçoit du juge d'instruction M. Sylvestre Augustin Torrette, son mandat de comparution. Il est convoqué pour le samedi 13 octobre 1888 à dix heures du matin, au Palais de Justice d'Alais afin d'y être interrogé sur les faits dont il est accusé.

Maître Elie Peyron, arrive à Alais ce matin à 9h15. Quelques amis l'attendent en gare.

M. Numa Gilly se rend à 10 heures chez le Juge d'Instruction. M. Torrette lui fait lecture du réquisitoire introductif d'instance. Il vise le discours que M. Gilly a prononcé à Alais, et le compte-rendu du Petit Méridional de la réunion du 3 septembre. Puis demande à M. Gilly s'il reconnaît comme exact ce dernier compte-rendu.

M. Gilly – « *Vous me croirez ou non, monsieur le juge, mais je ne lis pas les journaux. Je n'en ai pas le temps. J'ai un programme, je tâche de m'y conformer, et les critiques plus ou moins malveillantes me laissent absolument indifférent.* »

M. le juge – « *Avez-vous visé spécialement M. Andrieux, quand vous avez parlé des vingt Wilsons ?.* »

Le juge veut faire dire à M. Gilly qu'il porte atteinte à l'honneur et à la considération de M. Andrieux, député et membre de la Commission du Budget ce qui constitue une diffamation en raison de sa qualité et de ses fonctions.

M. Gilly – « *Vous me permettez de ne répondre qu'aux Assises. C'est là que je débatterai le ballot de linge sale. Si M. Andrieux est éclaboussé, tant pis pour lui, s'il est laissé en dehors de mes critiques, tant mieux pour lui. Je vous promets de parler aux assises.* »

M. Gilly refuse de signer, le Juge d'instruction ne rend aucune ordonnance, et le bruit court qu'un non-lieu doit être

rendu. La veille des Assises la Chambre se réunit et rend l'arrêt.

La Cour d'Appel de Nîmes, la Chambre des Accusations se réunissent en la Chambre du Conseil. M. le Substitut de M. le Procureur général fait le rapport de la procédure instruite au tribunal de première instance d'Alais. Le greffier donne la lecture des pièces déposées sur le bureau et un réquisitoire signé permet de mettre en accusation M. Gilly. Par ces motifs, la Cour déclare qu'il y a lieu à accusation contre ledit M. Numa Gilly, à raison du délit de diffamation ; le dossier est renvoyé à Nîmes devant la Cour d'Assises du département du Gard. Toutes les pièces de la procédure sont adressées. En foi de quoi la présente expédition est signée par le greffier et scellée du sceau de la Cour.

M. Gilly reçoit l'assignation à comparaître devant les Assises du Gard à Nîmes le 17 novembre 1888 à 9 heures du matin.

Les amis de M. Numa Gilly lancent un appel pour venir en aide aux énormes frais que cette procédure va coûter. Ils rédigent un texte expliquant l'importance de ce procès. Ils mettent en avant l'honnêteté de M. Gilly qui dénonce les tripotages de certains individus qui trafiquent, emplissent leurs coffres, alors que la France agonise. Ils demandent qu'il soit acquitté et ce sera une nouvelle ère, dans laquelle tout ce qui fait la force, la vertu, la gloire de ce pays, reprendra sa vraie place : le premier rang. M. Numa Gilly n'est pas riche, il est prêt à tout sacrifier pour que sa cause et le triomphe de l'honnêteté soit entendue. Ces amis seront là pour le seconder.

Dans l'Union des Travailleurs du 7 novembre l'article est inséré et de nombreuses réactions ont lieu. Ses amis doivent répondre aussi franchement que peut le faire M. Gilly.

« M. Gilly est le prisonnier de la réaction, qui l'oblige à salir la République ».

« M. Gilly est poussé par le ministère Floquet pour rendre impossible le retour des opportunistes au pouvoir. »

« M. Gilly est un agent boulangiste qui fait le jeu du général Boulanger. »

« M. Gilly est un vulgaire instrument entre les mains de M. Thiébaud et du comité boulangiste. »

« M. Gilly et M. Andrieux sont deux compères qui s'entendent comme larrons en foire, pour jouer un bon tour à cette satanée République parlementaire. »

A toutes ces attaques l'Union des Travailleurs apporte une réponse précise à chaque fait.

Le 14 novembre 1888 Maître Elie Peyron avocat de M. Gilly écrit un article qui précise toute l'affaire du discours du 3 septembre 1888, démontre le désintéressement de M. Gilly, son intégrité qu'il sait faire régner autour de ses proches. Il refuse en bloc toutes les accusations qui s'adressent à M. Gilly. Les compatriotes ne doivent-ils pas profiter de ce qu'on appelle *l'affaire Numa Gilly*, pour éclairer les périls de la situation actuelle et pour faire l'économie d'une révolution violente, en formant le syndicat national des honnêtes gens ?

M. Gilly écrit le 11 novembre 1888 :

« *Mon cher éditeur,*

...Je déclare en toute sincérité ; je voulais mieux que cela. Je croyais qu'avec l'avènement de la République nous obtiendrions une meilleure répartition de l'impôt, nous verrions les travailleurs débarrassés des charges fiscales qui pèsent encore uniquement sur eux directement soit par contre-coup. Nous verrions l'industrie et le commerce délivrés de toutes les entraves qui les paralysent dans leur essor : les contributions indirectes.

Je croyais que les classes aisées seraient frappées suivant leur faculté, ainsi, grâce au système démocratique, les riches viendraient en aide aux pauvres et la misère serait ainsi soulagée.

J'éprouve la nausée en entrant au Parlement, quand je vois combien peu se préoccupent de l'intérêt général, quand je m'aperçois qu'on ne songe qu'à faire une politique de couloirs, qu'à mettre en pratique le lève-toi de là que je m'y mette, et à se préoccuper des intérêts personnels. Je ne vous cache pas que je voulais, dès le début de la législature, donner ma démission, quand mes amis m'en ont détourné. Au moment où je vous écris ces quelques lignes, je suis à la veille de comparaître devant les Assises sous la prévention du délit de diffamation. Quel que soit le verdict, je ne regretterai pas d'avoir révélé publiquement ce qui n'est, à Paris, un secret pour personne. »

Palais de Justice le 17 novembre 1888

Dès 7 heures, des groupes se forment autour du Palais de Justice et commentent naturellement le procès Gilly qui va se dérouler ce jour. Des mesures d'ordre extraordinaires sont prises pour réprimer toute tentative de désordre. De nombreux agents circulent dans la foule. Le monde augmente toujours, encombre les marches du Palais de Justice. Des personnes munies de cartes pénètrent dans la salle d'audience. Des consignes sévères sont exécutées avec beaucoup de rigueur.

A 9 heures M. Numa Gilly arrive en voiture, il descend rue Régale ; son entrée ne produit aucun incident.

M. Numa Gilly est appelé dans le cabinet du préfet qui lui signale qu'il est responsable en tant que maire des incidents éventuels qui peuvent subvenir pendant le procès. A la suite de cette entrevue, M. Gilly fait placarder un avis sur les murs de la ville.

« Le procès qui se déroule devant la Cour d'Assises de Nîmes a attiré un grand nombre d'étrangers.

Au nom de la République, au nom de nos libertés, je vous recommande, chers citoyens, le respect à l'égard de nos hôtes. Ordre et calme. »

« Le maire de Nîmes Numa Gilly. »

Physionomie de l'audience

L'hémicycle est bondé de journalistes, il y en a de tous les côtés, une partie de la presse parisienne occupe même le banc des accusés, deux rangées sont prises par la presse de province, un rédacteur de *l'Illustration* croque les silhouettes du prévenu, des avocats, des témoins. Au banc de la défense, M. Elie Peyron, sérieux, grave, dissimule mal son émotion.

Les avocats s'entassent dans les tribunes du fond. Ce triple étage de robes noires et de rabats blancs produit un effet très original. Dans la salle, l'affluence est considérable, l'ordre n'est pas troublé.

La défense

Contrairement à ce qui est annoncé, M. Numa Gilly n'est défendu ni par un avocat de Paris, ni par un avocat de Marseille.

C'est sur Maître Elie Peyron seul que retombe tout le poids de cette lourde charge.

M. Elie Peyron du barreau de Nîmes, a 30 ans à peine. De taille moyenne, très brun, le visage orné d'une superbe barbe noire, il a bonne mine. Il appartient au Parti Socialiste Avancé, tout comme M. Numa Gilly, et collabore depuis sa fondation, à l'Union des Travailleurs.

Le prévenu

M. Numa Gilly est assis à côté de son avocat M. Elie Peyron. Le député du Gard a toujours le même air calme et tranquille. Il est habillé de noir.

AUDIENCE DU MATIN

A 9 heures 10 la Cour monte sur son siège. Monsieur le Président déclare l'ouverture de l'audience et demande à l'huissier d'appeler l'affaire qui vient aujourd'hui.

L'appel des jurés est prononcé. La Cour précise, que le nom d'un juré suppléant sera tiré au sort. Il assistera aux débats conformément à la loi, compte tenu de la longueur présumée des débats.

Sur 11 témoins de M. Numa Gilly 8 sont retenus. Sur 10 du ministère public, le Président n'en retient aucun.

Le président rend la liberté à tous les jurés qui ne siègent pas. Les jurés prêtent le serment exigé par la loi.

M. Numa Gilly décline son identité.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de citation aux Assises.

M. le Procureur général déclare, en remettant au Président les pièces de procédure, de faire toutes réserves qu'il fera valoir en temps utile.

M. Numa Gilly déclare qu'il fera interroger les 42 témoins cités à sa requête sur les faits suivants :

Les faits articulés

Chacun s'expliquera sur :

- les conventions de 1883, sur la Nouvelle-Calédonie,
- la Cie Franco-Algérienne,
- la Cie Transatlantique,
- l'émission de Panama,
- le cinquantenaire du chemin de fer,
- les tarifs du gaz de Bordeaux,
- la compagnie du gaz de 1885,
- la compagnie des eaux de Royat,
- les permis de circulation,
- les 7 millions des accointances avec M. Nivert (associé de Wilson),
- une publication pornographique (l'Hermaphrodite),
- les pots-de-vin distribués à l'occasion des conventions,
- la qualité de président de la Commission d'Enquête,
- le trafic des décorations,
- différents architectes – entrepreneurs - directeurs de matériel au ministère de l'Intérieur - propriétaires - membres de la Commission du Budget.

Réquisitoire du procureur général

Conformément à l'article 75, le Procureur général expose l'affaire en résumé, mais scrupuleusement exact, pour instruire les jurés qui sont appelés à juger les faits. Il rappelle le discours du 3 septembre 1888 au théâtre d'Alais. Il explique que M. Andrieux est indigné des propos injurieux de M. Gilly. Or M. Andrieux vient en son nom personnel poursuivre la réparation de son honneur par voie de plainte. Le débat est limité entre M. Gilly et M. Andrieux et la loi ne permet pas au prévenu d'introduire des tiers. Il faut que la question soit tranchée.

Après avoir exposé longuement sa thèse, le Procureur général explique que le procédé de discussion adopté transforme la Cour d'Assises non en sanctuaire de justice, mais en un lieu de scandale.

Si M. Gilly a un fait personnel à reprocher à M. Andrieux, que la parole lui soit donnée.

Le président :

- « *Prévenu, reconnaissez-vous avoir prononcé les paroles qui vous sont reprochées ?* »

Le prévenu :

- « *Après avoir attaqué les conventions, j'ai affirmé que depuis une dizaine d'années, toutes les fois qu'une administration financière, quelle qu'elle soit, députés ou sénateurs étaient pris à l'hameçon, tandis que les badauds avaient été ruinés. J'ai dit que les brasseurs des affaires plus ou moins véreuses sont ensuite appelés à former la Commission du Budget.* »

Le président :

- « *Avez-vous visé M. Andrieux ?* »

M. Gilly :

- « *Je parle en termes généraux. Je dis en parlant de députés et de sénateurs que je considère notre mandat comme mandat d'honneur.* » (bravos dans la salle).

Après les réponses de M. Numa Gilly, les personnages politiques sont interrogés, l'un sur les conventions, l'autre sur la Compagnie Transatlantique...

Plaidoirie de M. Elie Peyron

Mon honorable client, avec sa rondeur et sa simplicité, a dit : « *On doit, quand on a l'honneur d'être représentant du peuple, se consacrer aux intérêts généraux et non à ses intérêts privés. Il a pu constater avec tristesse que, pendant ses trois années de législature, le Parlement ne s'occupait pas des intérêts généraux mais toujours des intérêts particuliers* ».

Le Président :

- « *Je ne peux laisser dire ces choses là* ».

M. Peyron

- « *Pardon, c'est le fond du procès et c'est pour cela que nous sommes ici* ».

Le Président :

- « *Je ne peux vous laisser dire que le Parlement ne remplit pas ses devoirs. Si vous persistez, je vous retire la parole* ».

M. Peyron dit que le matin de la réunion d'Alais Gilly n'avait pas l'intention de parler comme il l'a fait, mais il avait plusieurs fois affirmé que s'il était amené à prendre la parole en public, *il mettrait les pieds dans le plat*.

Le procureur général l'interrompt car on lui prête un langage qu'il n'a jamais tenu.

Il n'accuse pas M. Gilly de haine et de passion, pas plus qu'il ne traite d'ignorant un ancien confrère, un avocat.

M. Peyron reprend qu'il ne s'agit pas de discussion juridique, il s'agit d'un débat public fait pour la France entière. M. Gilly répète que les représentants de la France doivent être honnêtes. Le jour où le Parlement ne renfermera que des Gilly, la France sera sauvée. Puis il parle des Wilsons ; le Procureur général voit une injure dans ce mot. Les preuves sont à démontrer maintenant. Le pays n'attendra pas de savoir si M. Andrieux est visé personnellement ou non.

M Peyron

- « *Si nous demandions à un témoin de répéter ce qu'il a déclaré à maintes reprises, que les compagnies ont donné 14 millions au Parlement pour faire voter les conventions ?...* ».

Le Président :

- « *Je ne peux tolérer que vous parliez de la sorte. C'est antipatriotique. Plaidez la question de droit.*

Vous entendez parler à la France et à l'Europe, je ne vous en empêche pas. Mais dites-moi plutôt si la Cour est obligée de statuer et de juger sur des délits ou si elle doit être transformée en tribune où l'on parle à l'Europe. Et je ne peux vous laisser dire que le Parlement est corrompu ».

-

M. Peyron :

- « ...Si je vous prouve que le Parlement a reçu 14 millions... ».

Le Président :

- « Mais, pour le moment, vous n'avez qu'à vous occuper de savoir si les témoins seront entendus ».

-

Le débat continue ainsi et M. Peyron remet sur le tapis l'accusation de M. Andrieux qui aurait fait un coup de bourse sur le Panama. M. Peyron veut entendre un membre de la Commission du budget, si celui-ci est vraiment mêlé à cette affaire.

Or à l'occasion du Panama, un ministre des Travaux Publics avait envoyé à Panama un ingénieur éminent. Ce dernier fit un rapport au ministre qui au lieu de le communiquer au Conseil et au Président, le mit dans sa poche.

Le Président s'interpose souvent, mais M. Peyron continue, demandant qu'un témoin développe le fait qu'un syndicat, dont M. Andrieux fait partie, s'est enrichi dans l'affaire du Panama. Le Président interrompt l'avocat, mais M. Peyron continue parce que les jurés ne peuvent pas apprécier, s'il ne développe pas suffisamment sa thèse. Sa tâche devient écrasante : obligation de se défendre contre le Procureur général,

d'écouter les observations multiples du Président ; s'il est obligé de répondre à des interruptions étrangères, sa défense s'en ressentira forcément.

M. Rousseau demande à intervenir, mais le Président demande à M. Peyron de continuer sa plaidoirie.

L'audience est suspendue à 11h50.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

L'audience est ouverte à deux heures et demie.

Au début de l'audience, M. Rousseau dépose des conclusions au sujet des paroles prononcées le matin par M. Peyron, visant M. Baihaut ancien ministre. M. Peyron propose, puisque M. Baihaut est présent, qu'il serait plus simple de l'entendre.

M. le Président donne la parole à M. Rousseau. Il confesse que M. Peyron n'a pas prononcé le nom de M. Baihaut, mais que la situation n'est pas clairement dite. M. Rousseau revient sur des questions de droit et de jurisprudence. Il développe des arguments qui doivent déterminer la recevabilité de ses conclusions. Il définit l'affaire comme étant celle de MM Gilly et Andrieux.

Réplique de M. Peyron

M. Peyron demande à la Cour de rejeter les conclusions de M. Baihaut, car ce dernier s'est subitement révélé d'une

susceptibilité qu'on ne lui connaît guère. Il soutient que la Cour ne peut pas établir la connexité des faits entre M. Baïhaut et M. Andrieux et reprend les affirmations de M. Gilly qui, pénétré de ses trois années de législature, a dit à ses concitoyens : « *Choisissez pour vous représenter d'honnêtes gens ou la France est perdue.* » Il confirme qu'à la Commission du budget, il y a des hommes qui ont prévarié.

La Cour délibère sur la question de savoir si les dépositions ne concernant pas M. Andrieux sont recevables.

L'audience est suspendue à 16 h 20.

Conclusions de M. Peyron

Les conclusions de M. Peyron qui font l'objet de cette délibération, disent en résumé : les agissements de M. Andrieux sont encore atteints puisqu'il est ce député qui a conservé la solidarité d'un mandat commun avec les auteurs d'actes blâmables, fait et couvert par son silence des actes qui compromettaient la fortune publique.

L'arrêt de la Cour

La Cour, après une foule d'attendus, prononce l'arrêt suivant : « *La Cour, Déclare le prévenu déchu du droit de faire la preuve des faits diffamatoires et que, par suite, il ne sera pas entendu de témoins et que la preuve ne sera pas faite des faits incriminés* ». (Vives rumeurs).

Incidents

M. Gilly se lève et demande la parole : « *Je n'entends rien à la question juridique, je n'avais moralement vu que le fait brutal, j'étais assigné pour avoir diffamé vingt membres de la Commission du budget.*

J'ai assigné mes témoins de tous les points de la France. Vous avez refusé de les entendre. Je cesse de me défendre et laisse au jury le soin de me juger comme il l'entend ».

M. Salis demande la parole qui lui est refusée par le président ; il persiste encore, le président lui demande de se taire et de prendre une autre attitude. S'il continue, il se verra de le faire expulser.

A la requête du ministère public, la déposition de M. Andrieux, plaignant est entendue. En court, il reprend tout le discours de M. Gilly du 3 septembre 1888. Les faits reprochés peuvent porter atteinte à sa considération. Avec d'autant plus de raison qu'un journal qui se publie dans un département limitrophe à celui où il a l'honneur de représenter la Chambre, a relevé contre lui les accusations de M. Gilly. Il déclare avoir porté plainte et regrette de constater qu'il n'a pas été suivi dans cette voie. Quelques collègues de la Commission du budget paraissent disposés à le suivre mais ils reviennent sur ce sentiment par pur esprit de solidarité. On a articulé contre lui cette affaire du Panama. Il doit la vérité au jury, il ne fait partie d'aucun syndicat, ni d'une société quelconque et surtout pas de celles qui spéculent sur Panama. Il se met à la disposition de la Cour, désirant faire la lumière et l'appelant de tous ses vœux,

parce qu'il estime que le gouvernement de la République doit être avant tout un gouvernement de lumière et de probité.

Il veut faire part d'une observation. Il s'attendait à un débat contradictoire et souhaitait que les témoins puissent être entendus. Il voulait livrer sa vie politique, trente ans de services, trente ans passés dans la magistrature et diverses fonctions. M. Andrieux a le regret de constater qu'il n'a pu le faire. Aucun témoin n'a été entendu. Le débat n'a pas été contradictoire. M. Andrieux ne peut pas accepter un verdict rendu dans de telles conditions.

Un coup de théâtre se produit à la Cour et dans la salle où le public éprouve une grande émotion.

M. Andrieux dit : « *Je retire ma plainte* ». (Sensation).

« *L'arrêt a été ce qu'il devait être* », dit le Président. M. Andrieux ne l'entend pas comme cela. L'audience est suspendue un instant et reprend un quart d'heure plus tard.

Le Procureur général examine quel a été l'effet du désistement de M. Andrieux : « *Je n'ai pas à rechercher les motifs de la conduite de M. Andrieux. Chacun est libre de ses agissements. Le retrait de la plainte n'arrête nullement l'action publique. Quelle doit être l'issue du débat ?*

Le délit de diffamation existe-t-il ?

Oui, il existe. Il est établi par les paroles de M. Numa Gilly, par son attitude devant le juge d'instruction, son silence sur la personne de M. Andrieux. Il reste sous le coup de l'imputation diffamatoire ».

M. Andrieux : « *Je me hâte de dire que je ne demande pas une répression sévère. M. Gilly a pu se méprendre sur la portée de ses paroles, il a pu agir sous l'impulsion d'un sentiment généreux, voilà pourquoi je ne demande pas une peine*

excessive. Je le laisse à sa propre conscience, à l'appréciation de ses collègues et à votre jugement ».

M Peyron déclare : « *Après ce réquisitoire, vous n'avez qu'à vous en rapporter au jury* ».

M. Numa Gilly est interrogé : « *Je n'ai rien à dire* ».

L'audience est à nouveau suspendue et reprend à 18 h 30.

M. le président : « *MM. les jurés vous avez à vous prononcer sur une seule question : M. Numa Gilly est-il coupable d'avoir diffamé M. Andrieux en disant à Alais que la Commission du budget renferme vingt Wilsons ?* ».

Les jurés se retirent cinq minutes et reviennent avec le chef du jury qui proclame au milieu du silence : « *Sur mon honneur et ma conscience la réponse du jury est **NON** sur la seule question qui lui est posée* ».

En conséquence la Cour prononce l'acquittement de M. Numa Gilly.

A la sortie

Une foule énorme attend aux abords du Palais de Justice le résultat du procès. Dès que la nouvelle est connue, des cris de « *Vive Gilly* » éclatent de toutes parts.

M. Numa Gilly est accueilli par une triple salve d'applaudissements, il est accompagné par son avocat Maître Peyron et de nombreux amis jusqu'à son domicile.

Après son acquittement, Gilly a publié dans un ouvrage intitulé *Mes Dossiers* l'histoire de ce fameux procès et ses arguments de défense.

Il est dès lors traduit devant les jurys de la Gironde, l'Hérault, le Tarn qui le condamnent à des dommages et intérêts. Ruiné, il est battu aux législatives de 1889, puis révoqué de maire de Nîmes en 1891. Il décède à Nîmes le 30 avril 1895.

Nous sommes curieux de savoir qui est Daniel Wilson ? (1840 – 1919).

Après avoir fait parler de lui un moment dans sa jeunesse dorée du second Empire, il commence en 1869 une carrière politique en Indre et Loire (où sa sœur possède le château de Chenonceau). Il est élu député, puis rapporteur général du budget en 1879, secrétaire d'État aux Finances 1880-1881. Il est introduit par sa sœur dans l'intimité de Jules Grévy et il épouse en 1881 la fille du président de la République.

L'attention est brusquement attirée sur lui à l'automne 1887 par le scandale des décorations de Légion d'Honneur à l'Elysée. Le procès a lieu en juillet 1887, la condamnation en mars 1888. La police découvre l'existence d'une officine tenue par une femme qui offre à ses clients de les faire décorer. Elle a pour complice un officier besogneux ruiné par le krach de l'Union Générale, mais occupant de hautes fonctions.

Une autre personne se livre au même trafic avec l'aide d'un sénateur. Tous deux sont en relation suivie avec Daniel Wilson. Celui-ci devient bientôt la vedette de l'affaire. Le grand public apprend que, installé à l'Élysée, entouré d'une demi-douzaine de secrétaires, le gendre du président de la République exploite depuis longtemps les avantages de sa position en véritable homme d'affaires. Il monnaie ses services, racole des abonnements pour les journaux dont il est propriétaire. Il use de la griffe présidentielle pour bénéficier de la franchise postale.

Le trafic de la Légion d'Honneur n'est que l'aspect le plus choquant de cette activité méthodique et multiforme. Le scandale rebondit lorsque le procès des deux aventurières révèle que deux lettres de Wilson sont subtilisées dans le dossier. La Chambre, sous la pression de l'opinion, crée une commission d'enquête. Le préfet de police est révoqué. Le président du Conseil, Rouvier, qui avait demandé l'ajournement d'une interpellation déposée par Clémenceau est renversé le 19 novembre 1887. Mais déjà par-delà « le *premier gendre de France* », c'est le président Grévy qui est atteint. L'affaire tourne à la crise de régime. La démission forcée de Grévy et l'élection de Sadi Carnot y mettent fin.

Mais le scandale sert à la cause boulangiste. Quant à Wilson, condamné en correctionnelle, il est acquitté en appel, grâce à un biais juridique. Quelques années plus tard, il tente une seconde carrière politique, se fait élire maire de Loches en 1892, puis député en 1893, mais il reste en quarantaine à la Chambre et abandonne en 1902 toute vie publique.

Voici une centaine d'années, Numa Gilly dénonçait tout le tripotage qui se pratiquait dans les grandes instances politiques.

De nos jours les choses ont-elles bien changé ?

Si l'on en croit les journaux, les médias, notre France est aussi malade qu'à cette époque où la presse n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui.

Si nous voulons nous souvenir de quelques affaires plus ou moins récentes, nous pouvons dresser une liste qui ne sera malheureusement pas exhaustive.

Les affaires - ELF.
URBA.
- MNEF.
- Les frégates de Taïwan.
- Les HLM de Paris.
- Le Crédit Lyonnais.
- Carrefour du développement.
- Financement des Lycées de Paris.
- Vente d'armes.
- Réseaux Africains

L'intégrité exemplaire de Monsieur Numa Gilly ne devrait-elle pas inspirer nos élus politiques d'aujourd'hui ?

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire Originnaire du Gard.
- Archives de l'Assemblée Nationale. Dossier bibliographie.
- BROCHE François - *La III^e République 1870 – 1895.*
- Bulletins des séances de l'Académie de Nîmes.
- Conseil Général d'Indre et Loire.
- Direction des Archives Départementales de Touraine.
- GAUSSEN Ivan - *Sommières Promenade à travers son passé.*
- GILLY Numa - *Mes Dossiers* - Editeur Albert Savine.
- Le Dictionnaire des Parlementaires Français.
- MAITRON Jean - *Le Dictionnaire du mouvement des ouvriers français.*
- Le Dictionnaire Vaperau.
- ROUGER Hubert - *Les fédérations Socialistes.*
- Revue du Midi.